

Fausse promesses de bénéfices élevés au moyen d'investissements dans des sociétés « sur le point de s'introduire en bourse »

Quelqu'un vous a-t-il déjà parlé de la possibilité de faire d'énormes profits en investissant dans une société qui est sur le point de s'introduire en bourse? Ne croyez pas ce que cette personne vous raconte!

Mécanisme de la fraude

Les fraudeurs incitent des personnes à acheter des actions d'une société privée qui, assure-t-on, est sur le point de s'inscrire à une grande bourse de valeurs mobilières. Ils leur diront qu'une fois la société inscrite, la valeur de ses actions va grimper en flèche.

La société œuvre généralement dans un secteur dont on parle beaucoup dans les journaux ou qui est considéré comme étant très rentable. À l'heure actuelle, nombre de ces escroqueries ont trait à des sociétés du secteur du pétrole et du gaz ou de la médecine parallèle ou à des entreprises offrant des produits écologiques.

Le piège, c'est que la société en question n'existe pas. Lorsqu'elles se rendront compte qu'elles ont été dupées, l'escroc aura déjà fermé boutique et machiner une nouvelle fraude, et il est peu probable qu'elles puissent un jour récupérer leur argent.

Une fraude en deux actes

En règle générale, ce type de fraude est généralement l'œuvre de plusieurs personnes et se déroule en plus d'une étape. Un groupe de fraudeurs ouvre un bureau de fortune, que l'on désigne sous le nom de « chaufferie ». C'est dans cet endroit qu'ils s'installent pour téléphoner à d'éventuelles victimes.

Dans un premier temps, un fraudeur vous téléphone afin de gagner votre confiance et de déterminer si vous êtes une cible de choix. Il pourrait très bien

prétendre effectuer un sondage afin de jauger votre niveau de connaissances en placement ou d'obtenir des renseignements comme votre adresse postale, votre numéro de téléphone ou votre adresse courriel.

Par la suite, un autre membre du groupe vous téléphone pour faire la vraie présentation.

Ce dont il faut se méfier

Les escrocs peuvent personnaliser leur présentation lorsqu'ils possèdent des renseignements sur vous ou sur vos placements antérieurs. Voici quelques-unes des choses qu'ils vous diront presque à coup sûr.

Vous avez été spécialement choisi(e)

L'escroc vous dira qu'il s'agit d'une offre exclusive qui ne s'adresse pas au grand public. Ou il peut vous dire que le placement en question n'est généralement offert qu'aux investisseurs disposant d'un avoir considérable. Sans doute allez-vous être plus enclin(e) à investir si vous croyez que des investisseurs expérimentés font la même chose que vous.

Promesse de bénéfices élevés

L'escroc vous dira qu'il s'agit d'un placement sûr. Il vous promettra également un rendement exceptionnel. Rappelez-vous que les vrais placements comportent des risques. Si quelqu'un vous propose un rendement élevé sur un « titre sûr », c'est qu'il s'agit d'une escroquerie.



Qui sont les personnes les plus susceptibles d'être victimes de ce type d'escroquerie?

Les fraudeurs sont attirés par l'argent. Si vous avez de l'argent à investir, vous constituez une cible de choix. Cela dit, certaines personnes sont plus particulièrement visées par ce type d'escroquerie.

Les aînés

Selon certaines recherches, plus de la moitié des victimes de fraude sont âgées de plus de 50 ans. Les aînés ont tendance à faire confiance aux étrangers. Une fois qu'un fraudeur a entré en communication avec une personne âgée, il continue de lui téléphoner, parfois tous les jours, « simplement pour parler », afin de créer un lien de confiance avec elle, ce qui la rend plus disposée à investir.

Les investisseurs expérimentés

Vous seriez surpris d'apprendre que les investisseurs expérimentés sont plus souvent pris pour cible que les novices. Des recherches indiquent qu'ils sont plus enclins à vouloir profiter des possibilités d'investissement et sont davantage prêts à prendre des risques. En outre, ils sont plus susceptibles que les autres de prendre leurs propres décisions de placement, sans demander l'aide d'un conseiller financier indépendant.

CVMO

COMMISSION DES VALEURS
MOBILIÈRES DE L'ONTARIO



Vous pourriez être victime de fraude plus d'une fois

Les personnes qui ont déjà investi dans une fausse entreprise peuvent être victimes de fraude une seconde fois. Le même fraudeur téléphonera de nouveau à sa victime, en adoptant l'une ou l'autre des tactiques suivantes.

Prise de contrôle d'une entreprise

L'escroc dira à la victime qu'une société de grande taille a fait une offre concernant l'achat des actions en circulation de la fausse entreprise, et que les investisseurs vont réaliser un énorme bénéfice sur leur investissement antérieur.

Il arrive que les fraudeurs demandent aux investisseurs de leur faire parvenir un dépôt « remboursable » ou d'acheter d'autres actions afin de profiter de l'offre. Dans un cas comme dans l'autre, si l'investisseur envoie plus d'argent, il le perdra également.

Recouvrement des pertes moyennant des frais

Ce type de fraude se produit parfois après qu'un investisseur a soupçonné que quelque chose cloche et a décidé de téléphoner à l'entreprise pour porter plainte. Un autre fraudeur du même groupe va communiquer avec l'investisseur et reconnaître qu'une partie ou la totalité de l'investissement initial est perdue. Il lui dira que, moyennant certains frais, il peut récupérer cet argent. Malheureusement, si l'investisseur verse cette somme, celle-ci sera également perdue.

Offre d'une durée limitée

Le fraudeur vous dira qu'une fois que la société en question sera inscrite en bourse, la valeur de ses actions va grimper en flèche, et vous pourriez faire fortune que si vous investissez dès maintenant.

Vous ne devriez jamais vous sentir contraint(e) d'investir sur-le-champ. Les vrais conseillers financiers vous laissent le temps d'effectuer des recherches et de prendre une décision.

Envoyez maintenant votre argent

Le fraudeur vous incitera à envoyer un chèque tout de suite. Il pourrait même vous adresser une facture d'apparence officielle faisant état de votre placement, accompagnée d'une enveloppe préaffranchie pour la remise du chèque, l'objectif étant de faciliter le plus possible l'envoi de l'argent.

Ce que vous pouvez faire

Le meilleur moyen de vous protéger est de raccrocher. Les fraudeurs pouvant être entêtés, ne leur cédez pas du fait qu'ils ne cessent de vous téléphoner. Voici d'autres moyens de vous protéger.

Ne communiquez jamais vos renseignements personnels

Ne communiquez jamais des renseignements personnels par téléphone. Vous ne savez pas qui est à l'autre bout du fil ni ce que cette personne compte faire avec ces renseignements.

Faites des recherches sur le placement proposé

Afin de vous convaincre que l'entreprise existe réellement, l'escroc peut vous donner une adresse de site Web afin que vous puissiez en confirmer l'existence. Il peut aussi vous fournir un numéro sans frais ainsi qu'une adresse située dans le quartier des affaires, de façon que l'entreprise semble légitime.

Toutefois, ce site pourrait très bien être faux. Le numéro sans frais renvoie sans doute directement au fraudeur, tandis que l'adresse est probablement un casier postal ou l'indication d'un bureau temporaire.

Méfiez-vous si les seuls renseignements que vous réussissez à obtenir sur l'entreprise ne figurent que sur son site Web. Vous devriez être en mesure de vérifier s'il s'agit d'un placement réel auprès d'une source indépendante et crédible. Par exemple, vous devriez pouvoir trouver des communiqués de presse pertinents sur les sites des services de presse, tels que Canada NewsWire, dont voici l'adresse www.newswire.ca.

Vérifiez l'accréditation du conseiller

Quiconque vend des valeurs mobilières ou donne des conseils en matière d'investissement doit être inscrit, à moins d'être dispensé de cette exigence. Communiquez avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) en composant le 1-877-785-1555, ou consultez l'adresse checkbeforeyouinvest.ca, afin de vérifier l'accréditation de la personne ou de l'entreprise.

Signalement des fraudes

Si vous croyez avoir été l'objet d'une fraude, signalez-le à la CVMO, qui a pour fonction de réglementer les marchés financiers en Ontario.

Notre nouveau service chargé des enquêtes sur la vente sous pression travaille de concert avec les organismes d'application de la loi et autres organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis afin de réprimer la fraude et les placements illégaux avant que les investisseurs n'en soient victimes.

Il est très rare que nous puissions aider les investisseurs à récupérer leur argent. Néanmoins, nous pouvons vous aider à bien comprendre les possibilités qui s'offrent à vous selon la nature de votre plainte.

Pour nous joindre :

Téléphone : 416-593-8314

Numéro sans frais : 1-877-785-1555

Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca

Site Web : www.osc.gov.on.ca

CVMO

COMMISSION DES VALEURS
MOBILIÈRES DE L'ONTARIO